

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les chefs radicaux devant les conséquences redoutables de ce qu'ils ont fait.

Ah ! ils sont bien récompensés de leur zèle, les chefs radicaux qui ont conclu le pacte du « Front populaire » et mené leur parti dans ce sombre étau où les socialcommunistes l'attendaient, lacé en mains ! Oui, ils sont bien récompensés ! Chaque fois qu'ils paraissent dans une assemblée de Front populaire, ils y sont abondamment engueulés !

L'autre soir, au rassemblement organisé par les communistes — c'est un comble, mais c'est comme ça ! — en l'honneur de Roger Salengro, Edouard Daladier, président du parti radical, était convié en cette qualité ! Il devait y prendre la parole entre Léon Blum et Maurice Thorez... Mais dès qu'on le vit à la tribune, sa seule apparition déclencha un véritable tumulte d'hostilité et de protestation.

Quelques jours plus tard, au même vélodrome d'hiver, M. Campinchi était prié de représenter le groupe radical de la Chambre dont il est président à une assemblée organisée tout exprès pour resserrer les liens d'entente cordiale et d'amour fraternel qui unissent la grande famille du Front populaire !... Formidablement chahuté dès ses premiers mots, M. Campinchi, ne voulant pas être seul à jouir de ce triomphe, eut la généreuse pensée d'y associer un ami que la prudence avait sans doute empêché de venir. Il invoqua donc l'autorité de M. Yvon Delbos, ministre radical des Affaires étrangères dans le ministère Léon Blum... Ah ! mes amis, à peine eût-il jeté ce nom dans l'arène, à peine l'eût-il livré aux fureurs amicales de l'auditoire, que celui-ci le couvrit de huées !

C'est sans joie, on peut le croire, que nous rapportons ces faits. Tout de même, si ces efforts, si ces humiliations ne devaient atteindre que le seul amour-propre de ces chefs radicaux, nous ne pourrions nous empêcher de penser que c'est rudement bien fait ! Ils n'ont certainement pas voulu ce qui arrive, mais c'est quand même de leur faute si cela arrive. C'est leur aveugle obstination qui l'a causé et il y a des erreurs impardonnables, des sottises qu'on n'a pas le droit de commettre quand le pays et la République risquent d'en souffrir !

M. Edouard Daladier semble bien le comprendre maintenant, quoi qu'il ne l'avoue qu'à moitié. Et si c'était à refaire ! ! !

Dimanche dernier, à Evreux, comme il s'adressait cette fois à des républicains, il a tenu à répéter que le parti radical entend défendre la patrie et la paix, l'ordre et le progrès, la liberté individuelle et la propriété. Il a tenu à rappeler que lorsque les représentants du parti radical sont entrés dans le gouvernement, lorsque ses députés sont entrés dans la majorité gouvernementale, il demeurait bien entendu qu'aucun de ces principes ne serait violé, que toutes ces règles seraient respectées.

Eh ! oui ! C'était entendu, conclu, juré. Mais si vous l'avez cru vraiment, c'est que vous êtes plus jorbards qu'il n'est permis de l'être ! Ils vous avaient promis cela ? Eh ! ils vous en auraient bien promis davantage encore pour vous avoir. Car ils ne voulaient que ça : vous avoir ! Ils avaient besoin de vous pour rassurer le coup mortel. C'est vous qui deviez rassurer l'opinion et la convaincre que le Front populaire ne casserait rien ! Sans vous, il n'y avait pas de Front populaire possible et les élections auraient donné des résultats tout différents... L'essentiel était de vous y amener. Après quoi l'on vous tiendrait et l'on se chargerait bien de vous faire marcher. Eh ! bien, ils vous tiennent désormais et vous pouvez crier, tempêter, protester, il en sera comme si vous ne disiez rien.

Si les communistes sont où ils sont, c'est vous qui les y avez mis, ô chefs radicaux qui vous effrayez maintenant de ce que vous avez fait ! S'ils sont les maîtres du gouvernement sans même en faire partie, s'ils exercent sur les pouvoirs publics cette influence désastreuse que vous dénoncez, c'est vous qui la leur avez donnée. Les républicains clairvoyants et les radicaux fidèles vous l'ont assez crié ! Vous n'avez pas voulu les en-

tendre et, malgré eux, vous avez commis cette énorme et invraisemblable bourde de vous allier pour défendre la liberté à ceux qui veulent la détruire et pour sauvegarder la paix à ceux qui veulent la guerre !

Car les communistes veulent la guerre. Ils veulent que la France donne ses armes et puis ses soldats pour la cause de la Sainte-Russie soviétique.

Bien sûr, ils ne le disent pas tout net et tout clair. C'est par des voies obliques qu'ils nous y mènent. Ils essayent de monter au pays le coup hypocrite et menteur qu'ils ont monté aux radicaux. Ils ne parlent que de paix en préparant la guerre, comme ils ne parlaient que d'ordre, de patriotisme et de liberté en préparant le Front populaire, dont ils se chargent de tirer les conséquences maintenant qu'il est fait. Aujourd'hui, pour eux, l'important est d'entraîner la France dans les affaires d'Espagne et de l'y compromettre... Après quoi l'irréparable s'accomplira !

Pour l'instant, ces bons apôtres ne réclament que des canons, des obus, des avions, des bombes et des gaz !... C'est ça, leurs instruments de paix ! Quand les armements devaient servir à défendre la France, les socialistes et communistes en réclamaient la suppression. Aujourd'hui, ils en veulent encore et encore, mais c'est pour aller défendre en Espagne la cause soviétique ! Eux, qui disaient que le seul moyen de n'avoir pas de guerre c'est de n'avoir pas de canons, ils crient maintenant que le seul moyen d'assurer la paix, c'est d'envoyer beaucoup de canons !

Voilà-nous laisser entrainer dans cette horrible aventure ?... Il semble bien tout de même que l'enseignement des faits ne soit pas toujours perdu... L'autre jour, M. Léon Blum, qui parlait cette fois le langage d'un vrai chef de gouvernement, se félicitait que la France fût forte : forte par son armée, par sa marine, par son aviation. Forte, disait-il, moralement et matériellement.

Nous pourrions observer que ça n'est pas de sa faute et que si les gouvernements précédents l'avaient écouté, lui et ses amis, la France n'aurait ni armée, ni marine, ni aviation. Il voulait la désarmer. Aujourd'hui il sent la nécessité vitale de ses armements. C'est un changement d'opinion dont nous nous permettons de le féliciter.

Mais qu'il n'aille surtout pas oublier que ces armements ont pour seul objet de protéger la France et qu'ils ne doivent pas servir à élargir en guerre européenne la guerre civile d'Espagne !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Cette vieille grippe

Les beaux jours qui ont marqué la première partie de l'automne paraissent malheureusement finis. La pluie nous inonde, les bruyellards nous envahissent et voici que, sournoisement, la grippe s'installe à notre foyer. Fâcheuse compagne des mois d'hiver, elle va combler de son importune compagnie jusqu'au printemps.

On a beau en faire une maladie à la mode et la parer de noms variés, c'est bien, de tous nos maux, le plus malséant. Qu'on l'appelle influenza ou fièvre d'automne, qu'on la naturalise espagnole, italienne ou française, elle est tout aussi stupide et parfois aussi dangereuse. Nous avons connu, sous nos climats, des épidémies qui furent redoutables et nul n'a perdu le souvenir de certaines, comme celles de 1889 et de 1918, qui firent tant de victimes et sous un aspect si singulier qu'on se demanda s'il ne fallait pas y voir une forme atténuée de la peste.

Si cela peut consoler les gens qui sont atteints et qui n'en éprouveront sans doute aucune joie, nous leur apprendrons que la grippe est plusieurs fois centenaire, car il semble bien qu'en matière de maladies comme en toute autre, rien n'est nouveau sous le soleil — ou si l'on préfère... dans la brume. On en trouve trace chez nous en 1387 ; elle nous venait, paraît-il, d'Italie et frappait plus particulièrement les vieillards. Puis elle étendit ses ravages et dès 1404, elle dévasta positivement la bonne ville de Paris... A peine une personne sur soixante-dix échappa à l'infection et un chroniqueur du temps rapporte que le Parlement dut suspendre ses audiences et que les églises étaient à peu près vides.

Informations

Au Sénat

M. Vincent-Auriol dépose le projet de réforme fiscale adopté par la Chambre des députés.

Le Sénat valide les élections de MM. Fabry, sénateur du Doubs; Elby, sénateur du Pas-de-Calais et Bels, sénateur de la Dordogne.

M. Israël soutient une proposition tendant à la nomination d'une commission de 18 membres chargée de procéder à l'étude et l'examen des modifications à apporter à la législation sur la presse.

M. de Courtois demande l'ajournement de cette proposition. Le Sénat prononce l'ajournement par 144 voix contre 137.

A la Chambre

Dans la séance du matin, la Chambre examine le projet de loi permettant l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans pour le paiement des taxes. Le projet est adopté.

La Chambre discute le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail.

M. Paulin soutient le projet et M. Dom-mange pose la question préalable. La suite de la discussion est renvoyée.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'arbitrage obligatoire dans les conflits collectifs du travail. M. Paul Reynaud combat la motion de M. Dom-mange pour la question préalable.

Après une intervention de MM. Reynaud, Léon Blum, Pinelli, Marcel Hé-raud, la question préalable est repoussée par 513 voix contre 55. La Chambre aborde la discussion générale du projet. M. Lafaye dit que cette loi doit apparaître comme la victoire de l'intérêt public sur l'anarchie, en assurant la sécurité du travail pour le bien-être de tous. M. Bibié, également, soutient le projet mais regrette l'absence de sanctions.

Un contre-projet de M. Reille-Soult qui diffère du projet gouvernemental en ce qu'il distingue les conflits juridiques et les conflits d'intérêt est repoussé par 373 voix contre 145. M. Taudière soutient un contre-projet qui n'accepte l'arbitrage qu'à condition que les deux parties soient consentantes. Le contre-projet est repoussé par 409 voix contre 170.

Dans une séance de nuit, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'arbitrage obligatoire.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Service militaire en Belgique

Le grand débat sur le projet de réorganisation militaire s'est ouvert mardi matin à la Chambre belge par un exposé technique du ministre de la défense nationale.

Le projet est le suivant : Service de 18 mois pour l'infanterie de couverture avec, pour quelques-unes de ces unités, un service de 12 mois grâce à un système de trois incorporations en 2 ans. Les autres troupes n'effectueront que 12 mois.

A la S.D.N.

Après avoir consulté le président du Conseil de la S.D.N., M. Edwards, ambassadeur du Chili à Londres, le Secrétaire général de la S.D.N., a convoqué les membres du conseil pour le jeudi 10 décembre, à 17 heures.

La France sera représentée par M. Yvon Delbos et l'Angleterre par M. Eden.

Le gouvernement italien n'a pas répondu et ne sera pas représenté à cette session, ainsi que l'Allemagne.

Le Conseil entendra M. Alvarez del Valle, ministre espagnol des Affaires étrangères. On s'en tira cependant et il semble qu'il y ait eu plus de peur que de mal, mais, comme elle revint plus tard avec une fâcheuse inquiétude, on pensa à lui donner un nom. On en trouva plusieurs et c'est ainsi que, successivement, au cours des ans, la grippe s'appela le catarrhe febril, la baraquette, la générale, la russe et puis enfin l'influenza.

On la plaisantait, on la chassonnait, mais on la redoutait tout de même et on s'efforçait de la soigner au mieux possible. Mais voici, par exemple, comment s'y prit un praticien à la mode du temps. Copions fidèlement son ordonnance : « Faire le ventre d'une poule avec deux onces de cinq racines apéritives, deux dragmes de safran de mars préparé à la rosée de mai, dix julibes écrasés, deux dragmes de crème de tartre et de petite mauve. Faire cuire à petit feu avec cinq chopines d'eau réduites à trois. Faire prendre au malade, matin et soir, une petite écuelle et continuer ce remède dix jours ; après quoi purger à propos en délayant dans un de ces bouillons de my once de casse et vingt grains de rhubarbe. »

Cette mixture qui, en définitive, n'est pas plus singulière que nombre de « préparations magistrales » d'à présent, fit, dit-on, merveille, mais elle ne débarrassa pas cependant l'humanité de la grippe.

Daniel BRICE.

Vaya, ministre espagnol des affaires étrangères qui développera l'appel adressé par son gouvernement au Conseil.

En Espagne

L'avance des Basques

L'avance réalisée par les troupes basques atteint actuellement dix kilomètres de profondeur et a entraîné l'occupation des localités de Etxaguel, Casta-fle, Ilesu, Nafarrate et Urrunaga.

Les troupes gouvernementales basques occupent maintenant toutes les positions dominantes de la ville de Arrasate.

En Roumanie

En présence d'une importante délégation militaire française, le roi Carol a inauguré un arc de triomphe qui doit commémorer le dix-huitième anniversaire de l'union des provinces roumaines avec le royaume de Roumanie.

Le souverain a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché surtout à souligner que les frontières actuelles de la Roumanie sont éternelles.

« La Roumanie, qui réalise son rêve séculaire, dit notamment le souverain, a connu ce que signifie la guerre. Nous voulons une armée puissante, qui sera la gardienne de la paix, mais aussi la gardienne de frontières intangibles. »

EN PEU DE MOTS...

— Le prix du litre de lait à Paris sera porté, à dater du samedi 5 décembre, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50.

— La Cour d'assises de la Haute-Vienne a condamné à la peine de mort, le nommé Henri Dardillac, cultivateur à St-Auvent qui, le 3 mars dernier, au retour de la foire de Cognac-le-Froid, assassinait un marchand de vin de St-Junien, M. Fredon, et M. Chabroux. Le vol fut le mobile du crime.

NOS ÉCHOS

Rire...

Parce que rire est le propre de l'homme j'aurais préféré le sourire au rire qu'occasionnent tout souvent des plaisanteries assez triviales. On ne peut pas toujours être sérieux. Si graves sont les temps actuels qu'on est heureux d'avoir l'occasion de sourire un peu. J'aime, pour ma part, beaucoup les coquilles. On m'en signale une bien jolie dans un journal récent : « Les actionnaires sont priés de passer au piège de la société pour toucher le dividende ». C'est presque aussi beau que cette autre, dans un compte rendu de concert : « M. D... a exécuté des airs de Berlioz avec sa maîtresse habituelle. »

Et voici deux mots d'une petite fille de mes amis. Elle va avec sa mère porter des fleurs sur la tombe d'un oncle de cette dernière. L'enfant dépose un baiser sur la pierre et, regardant sa mère : « Crois-tu — demande-t-elle — qu'il le recevra ? » C'est elle qui disait encore : « Maman, quand on a mal à la tête, je sais bien où c'est. Mais quand on a un mal de chien, où est-ce ? »

Un délicieux poète de mes amis a une fille, presque une jeune fille maintenant, qui, la première fois qu'elle fut conduite à l'église, regarda tout avec le plus vif intérêt surtout l'orgue. « Eh bien ! maman — dit-elle, se tournant vers sa charmante mère — il en a un chauffage central, le petit Jésus ! »

Les mauvais vins.

Une exposition originale vient d'avoir lieu à Londres : celle des « mauvais vins », c'est-à-dire des plus mauvais crus que le monde ait jamais produits. A l'occasion de l'ouverture de l'exposition, on déboucha une bouteille d'un cru dénommé « Bucellas Hook ». Ce vin, importé en Angleterre, il y a 20 ans, était une imitation portugaise d'un cru allemand, provenant de raisin inférieur ayant poussé sur un mauvais sol. Sa couleur n'était pas plaisante, mais d'après le correspondant du journal anglais qui raconte la chose « il sentait l'argile (sic) ; quant à son goût, il tenait le milieu entre la compote de rhubarbe fermentée et la mûsse. »

Histoires de malades.

— Docteur, je ne peux fermer l'œil de la nuit. Mes nerfs...
— Prenez de la camomille !
— Mais j'en prends... j'en prends depuis des années !
— N'en prenez plus !

— Tiens ! je croyais que votre docteur vous avait interdit le café ?
— Oui, mais il est mort hier !

Les fonds secrets.

Quel bruit, tudein, dans le monde politique, quand, au début de son ministère, M. Léon Blum déclara qu'il supprimerait les fonds secrets !...
Le fait est que, dans un cahier de crédits additionnels, une partie de ces fonds fut supprimée.
Il suffit de parcourir le projet de bud-

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

L'ÈRE DES MIRACLES

M. Germain-Martin m'excusera sans doute de lui emprunter ce titre. L'éminent homme d'Etat l'a mis en tête d'un chapitre dans un magistral ouvrage qu'il vient de publier. Etudiant *Le Problème Financier*, il nous donne une Histoire de Six Ans ; il décrit les destins de la France, vus du côté du Budget et du Trésor. Ce livre clair, précis, positif, objectif, où l'éloquence des mots s'efface systématiquement derrière l'éloquence des faits, devrait être le *vade-mecum* des ministres, des députés, des journalistes, de tous ceux enfin qui portent quelque intérêt à l'avenir de leur pays. Nous laissons porter des atteintes trop fréquentes à la séparation des pouvoirs ; mais nous respectons la séparation des hommes qui savent les choses et de ceux qui écrivent sur elles. Puisque donc l'occasion nous en est donnée, saluons en passant ce savant qui est en même temps un homme d'action.

Nous voilà donc arrivés à l'ère des miracles. Il s'agit de s'entendre : ces miracles ne se produisent et ne se produiront pas. Ce sont des miracles que l'on attend. Notre pauvre peuple français, qui a passé pour le plus raisonnable du monde, est atteint d'une crise de miraculite aiguë. Quand la fièvre tombera, il souffrira de douloureuses déceptions, à moins, il est vrai, que ce ne soient les déceptions qui fassent tomber la fièvre. Dans tous les cas, M. Germain-Martin est le docteur à bonne tête solide tout désigné pour soigner ces accès.

L'élite qui, sous des formes et avec des titres juridiques divers, a gouverné quelques fois notre pays, croyait à des lois inductibles comme celle de la pesanteur, à l'enchaînement des effets sur les causes, à l'engrenage des phénomènes techniques. Les masses prétendent changer tout cela : l'enthousiasme remplira les caisses, l'inattendu fera fondre le déficit, le miracle paiera la dette. On a prévenu les chefs-suiveurs de ce mouvement. On leur a dit que le fusil est chargé et armé ; on les a prévenus que s'ils appuyent sur la gâchette, le coup partira. Ils ont appuyé. Le coup est parti. Ils sont surpris. Ils accusent les traitres, les comploteurs, les méchants.

Vous croyiez, vous, économiste classique à la Germain-Martin que, pour avoir des richesses à répartir, il faut d'abord les créer. Nous avons changé tout cela, comme disait le faux médecin de Molière. Nous diminuons le nombre des heures de travail ; pendant cette durée à la montre, nous travaillons moins, de 10 à 30 0/0 déjà ; par des charges fiscales écrasantes nous détournerons le producteur de la mission essentielle, qui est de créer la richesse, pour prendre le meilleur de son temps à tenter de vivre sans se faire tuer par le fisc. Et nous prétendons que les produits rarefiés se vendent meilleur marché que quand ils abondaient. Comment Seigneur ! pourrions-nous remonter des fonds vertigineux de ces abîmes de contradictions ?

Cependant, croyons, avec M. Germain-Martin, au capital épargné de sagesse de notre grand pays. Et attendons que messieurs nos maîtres, ceux-ci ou d'autres, se décident à ne plus faire une expérience mais une œuvre. — (*Le Capital*).

Joseph BARTHÉLEMY.

get pour l'an 1937 pour constater que ces fonds ont été rétablis.

Le coût de la vie.

Dans la plupart des villes de France, pour établir les indices du coût de la vie, on se préoccupe de savoir quels sont les prix du pain, de la viande, du loyer, des vêtements, etc...

milliards de dettes, on s'apprête allégrement, en une seule année, à emprunter encore vingt-cinq milliards pour payer les dépenses courantes, on s'enfonçait dans une impasse d'où l'on ne sortirait que par le miracle ou la catastrophe.

Les hommes à la ligne desquels se rattache Germain-Martin : Louis, Roy, Villèle, Magne, Léon Say... croyaient à la nécessité de la clarté dans les comptes de la Nation. Il ne devait y avoir qu'un seul budget, dans lequel seraient inscrites, sans exception, toutes les recettes et toutes les dépenses. Mais voilà que l'unité et l'universalité du budget sont rejetées parmi les vieilles lunes du classicisme financier. On les a remplacés par de détestables pratiques comme les imputations directes sur les disponibilités du Trésor, la procédure des services spéciaux débiteurs, les dépenses hors budget, les budgets sur emprunts, les budgets spéciaux, etc. Et qui donc, mon Dieu ! prétend-on tromper ?

Avec M. Palmade, son coéquipier dans un ministère des Finances doublé, M. Germain-Martin avait préparé des économies dans l'ordre de grandeur de trois milliards. Cette politique a eu le mérite d'éviter la faillite. On avait été à un doigt du naufrage ; mais la tempête est passée et personne, absolument personne n'y pense plus. La vieille sagesse française a été emportée comme fétu de paille dans une folle ruée vers la dépense. A nous, les pensions, les allocations, les traitements pleins, les retraites sans retenues, les services gratuits pour nous, chers pour les autres, et les maisons à bon marché pour les locataires, pas à bon marché pour les contribuables. La faillite est salutaire, la banqueroute est bienfaisante, la dévaluation est une bénédiction. Et voilà !

Vous croyiez, vous, économiste classique à la Germain-Martin que, pour avoir des richesses à répartir, il faut d'abord les créer. Nous avons changé tout cela, comme disait le faux médecin de Molière. Nous diminuons le nombre des heures de travail ; pendant cette durée à la montre, nous travaillons moins, de 10 à 30 0/0 déjà ; par des charges fiscales écrasantes nous détournerons le producteur de la mission essentielle, qui est de créer la richesse, pour prendre le meilleur de son temps à tenter de vivre sans se faire tuer par le fisc. Et nous prétendons que les produits rarefiés se vendent meilleur marché que quand ils abondaient. Comment Seigneur ! pourrions-nous remonter des fonds vertigineux de ces abîmes de contradictions ?

Cependant, croyons, avec M. Germain-Martin, au capital épargné de sagesse de notre grand pays. Et attendons que messieurs nos maîtres, ceux-ci ou d'autres, se décident à ne plus faire une expérience mais une œuvre. — (*Le Capital*).

Joseph BARTHÉLEMY.

A Marseille, on a ajouté à cette nomenclature, le prix... de l'indéfrisable !...

Entre avocats.

Il est question d'un tiers avocat : — Il a beaucoup de qualités, dit un ancien bâtonnier. Belle prestance, physiognomie expressive, il est intelligent et entend bien les affaires. Il ne lui manque que la parole.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LA RECOLTE DU TABAC DE 1936

De notre correspondant de Salviac : Nos planteurs ont déjà procédé à l'effeuillage de la récolte des tabacs de 1936 ; le manœuvre est commencé, il se poursuivra sans discontinuer, car le canton de Salviac livrera vraisemblablement la récolte aux magasins de Cahors dans la première quinzaine de janvier.

Nous pouvons d'ores et déjà certifier que nos planteurs présenteront du tabac de 1^{re} qualité ; en raison du beau temps dont l'automne nous a gratifiés le séchage s'est effectué dans d'excellentes conditions.

Nos planteurs se déclarent satisfaits des résultats obtenus pour la préparation de leur récolte. Souhaitons que l'expertise leur sera favorable et récompensera leur dur labeur de toute l'année.

LES PRIMES DE TABAC

Dans sa réunion du vendredi 27 novembre, le Comité technique, siégeant à Paris, a établi comme suit les primes affectées à la récolte de tabac 1936.

Les primes sont augmentées de 20 0/0 en général.

Prime à la cueillette (tabacs ramassés avant le 20 septembre), 50 francs les 100 kilos ; Prime à l'amélioration de la production, 60 francs les 100 kilos ; Primes de cru, d'après le tableau, 10, 25, 40, 55, 70, 85 francs les 100 kilos ; Primes à l'éclairage (neuf feuilles inclus à dix exclus), 10 francs ; Dix feuilles inclus et au-dessus, 20 francs ; Prime au nombre de feuilles, au kilo : 140 inclus à 145 exclus, 30 fr. ; 145 inclus à 150 exclus, 40 francs ; 150 inclus et au-dessus, 60 francs.

Quant au prix d'achat de la récolte, c'est à la commission paritaire à la fixer, ce qu'elle fera dans le courant du mois de décembre.

LA MAJORATION DES LOYERS

M. François Peissel, député, avait demandé au ministre de la justice si les loyers d'habitation loués 1.000 francs et moins en 1914 pouvaient, en l'état de la législation actuelle, être augmentés par les propriétaires ou leurs mandataires. Voici la réponse du ministre :

« Le décret du 16 juillet 1935, qui prescrit une réduction de 10 0/0 du prix de tous les loyers de locaux à usage d'habitation, interdit, dans son article premier, alinéa 2, toute majoration, sous quelque forme que ce soit, des prix ainsi fixés. »

P.-O.-MIDI

M. Simonot, inspecteur du trafic aux chemins de fer du P.-O.-Midi, est nommé à Bayonne. Il est remplacé par M. Mergault.

M. Malroux, cantonnier à Sol-de-Laballe (commune de Cambes), est nommé à Viessac-sous-Ialès. Il est remplacé par M. Pagès, de la station du Pournel.

Enseignement primaire

Mme Leroy, institutrice suppléante à Issepts, est nommée à St-Cirgues, en remplacement de Mlle Deviers, nommée dans la Haute-Saône.

M. André Roux, de Figeac, est nommé instituteur à Chantenay (Sarthe).

Production fruitière

L'Office de renseignements agricoles publie les résultats approximatifs de la production fruitière en 1936. Voici pour le Lot, les renseignements suivants :

Pommes et poires à cidre : 15.000 quintaux. Poires et pommes à couteau : 15.000 quintaux. Noix : 35.000 quintaux ; prunes : 1.500 quintaux. Raisins de table : 35.000 quintaux.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 16 au 21 novembre 1936, dans le Lot a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 4 femmes. Interlocaux : 5 hommes. En extra : 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 4 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes. « Le fonds municipal de chômage a secouru 1 homme, 2 femmes. »

EDEN

CETTE SEMAINE JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Le plus beau spectacle de la semaine Un film sans rival. Une réalisation qui dépasse « Ben Hur », par sa magnificence et sa grandeur, et n'a jamais été égalée par aucun film parlant et muet.

Les Révoltés du Bounty

Avec Charles LANGTON, Clark GABLE et Franchot TONE

LA SEMAINE PROCHAINE MARINELLA

La location pour ce film est ouverte

PRIX LEGAL DU BLE

Voici aux termes de l'article 6 de la loi du 15 août dernier, créant l'Office national du blé, les prix officiels du blé à payer aux producteurs au cours de la campagne 1936-37 :

Pour les blés des années 1936 et 1937, les blés d'un poids spécifique de 79 à 79,999 l'hecto, 147 francs en septembre 1936, puis un franc de plus par quintal métrique jusqu'en février 1937 ; 152,50 en février, 154 en mars, 115,50 en avril, 157 en mai, 158,50 en juin et 160 en juillet.

Le prix initial du quintal de blé de 147 en septembre, pour un poids spécifique kilo l'hecto de 79 à 79,999, est diminué d'un franc par kilo au-dessous de ce prix de base, de sorte que si le blé pesait en septembre 1936 de 67,999 à 67 kilos l'hecto, il était taxé 134 fr. 50, et avec les primes de conservation ce blé ne vaudra que 147,50 en juillet prochain tandis que le blé pesant de 79 à 79,999 kilos l'hecto vaudra en juillet 160 francs.

Au-dessous de 67 kilos l'hecto, le blé est non marchand. Un tableau détaillé du prix du blé, d'après son poids, avec le prix indiqué par mois, est affiché à la porte de la mairie de chaque commune, ainsi que dans les magasins des négociants et au siège des coopératives, à une place où ils seront facilement lus par les intéressés.

UNE QUESTION SUR LA FARINE

Un parlementaire a posé la question au ministre de l'Agriculture s'il est légal qu'une farine payée le 15 août 1936, donc bien avant la taxation à 200 francs le quintal, soit frappée de 30 francs de taxe par la régie le 18 septembre.

Le « Journal Officiel » du 25 novembre donne la réponse suivante du ministre : « L'article 10 de la loi du 15 août 1936 prévoit que tous les détenteurs de farines sont tenus de déclarer les stocks existant dans leurs magasins à la date de fixation du prix, c'est-à-dire le 21 août 1936. »

« Les déclarants sont astreints à verser au profit de l'Office national interprofessionnel du blé et sur la base de leurs déclarations une redevance dont le mode de calcul a été déterminé par le décret du 31 août 1936. »

« Le taux de la redevance par quintal est uniforme pour chaque département et égal à la différence entre le prix limite de la farine fixée par le préfet, conformément aux dispositions de la loi du 31 août 1924, en tenant compte du prix de base du blé à la production et la moyenne des prix limites résultant des arrêtés préfectoraux en vigueur du 1^{er} août 1936 à la date des fixations du prix ou, à défaut, le cours moyen de la farine servant de base à la taxation du prix du pain, tel qu'il résulte par ladite période de la cote officielle départementale. »

LES IMPORTATIONS DE CHARBON

Le sous-secrétariat d'Etat aux mines communique :

Devant le développement des besoins intérieurs, tant industriels que domestiques le gouvernement s'est vu dans la nécessité d'accroître momentanément l'introduction des charbons étrangers.

Il vient d'autoriser un contingent supplémentaire d'un mois ce qui représente approximativement un tonnage d'un million 100.000 tonnes de houille.

Ainsi pourront trouver satisfaction les légitimes demandes des consommateurs : les industriels et marchands de charbon auront tant auprès des mines que des importateurs toutes possibilités d'assurer leur approvisionnement normal.

NOS RECOLTES EN 1936

Les résultats approximatifs des récoltes en 1936, dans le Lot, sont les suivants :

Mais : surface cultivée : 11.000 hectares ; production : 121.000 quintaux.

Betteraves fourragères : 5.000 hectares : 1.000.000 de quintaux.

Pommes de terre : 14.000 hectares : 500.000 quintaux.

Topinambours : 3.000 hectares : 225.000 quintaux.

Rutabagas et navets fourragers : 700 hectares : 70.000 quintaux.

Féveroles : 700 hectares : 7.000 quintaux.

Haricots verts : 1.000 hectares : 10.000 quintaux.

Pois secs : 200 hectares : 1.800 quintaux.

Fourrages annuels : 4.500 hectares : 900.000 quintaux.

Prairies artificielles : 20.000 hectares : 460.000 quintaux.

Prairies temporaires : 2.500 hectares : 55.000 quintaux.

Prés naturels de fauche : 42.700 hectares : 760.000 quintaux.

LES TRUFFES

A la foire du 1^{er} décembre de Cahors, 2.200 kilos de truffes ont été apportés et vendus au prix de 55 à 60 francs le kilo.

Un de moins !

M. Gaston Sambat a abattu dans les bois de la Devèze (commune de Caniac), un magnifique renard. C'est le 3^e renard abattu dans cette région.

Mardi matin, M. Cayrel a tué, dans les bois de Coursibos (commune de Cazals) un gros sanglier. Félicitations.

VOTES DE NOS SENATEURS

Séance du 1^{er} décembre. M. Alexandre Israël proposait que le Sénat nommât une commission spéciale chargée d'étudier le texte de la loi sur la presse que le gouvernement a déposée à la Chambre. L'ajournement de cette proposition étant demandé, c'est sur cet ajournement que le Sénat avait à voter :

Ont voté pour l'ajournement : MM. Fontanille, Garrigou et Loubet. L'ajournement a été voté par 144 voix contre 137.

AVANCES AUX COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

M. Armand Lanote, conseiller municipal, avait fait diverses interventions auprès du ministre des finances du gouverneur de la Banque de France et du receveur central des finances de la Seine pour que soit hâtée la mise en distribution de la deuxième tranche des avances accordées au titre de la loi du 19 août dernier instituant une aide temporaire aux organisations industrielles, commerciales et agricoles.

M. Labeyrie gouverneur de la Banque de France, vient d'aviser M. Armand Lanote que le versement de la deuxième tranche pourra être commencé dès le 1^{er} décembre et que toutes dispositions avaient été prises sur ses instructions pour que ce versement soit poursuivi aussi rapidement que possible.

AUX ARTISTES DU MASSIF CENTRAL

Exposition artistique régionaliste du Massif Central. — Sous les auspices de la « Ligue Auvergnate et du Massif Central » et de la société « La Vallée d'Auvergne », la Maison des Intellectuels (22 av. de l'Opéra) organise une grande exposition artistique régionaliste du Massif Central.

Cette exposition aura lieu, du 3 au 31 janvier inclus, au Pavillon des Salons (Esplanade des Invalides), qui remplacera le Grand Palais en 1937. Un jury a été constitué qui comprend M. Plument de Baillac, Président du Salon de l'Ecole Française ; M. Irénée Mauget, Directeur de la Maison des Intellectuels ; M. Delescluse, artiste peintre.

L'exposition sera inaugurée par M. le Président de la République. Tous les artistes du Massif Central, qu'ils habitent à Paris ou en province, sont invités à participer à cette exposition qui accueillera les œuvres des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des décorateurs... Pourront également y prendre part les écrivains régionalistes du Massif Central, que les envois de livres soient faits par les auteurs ou par les éditeurs.

Pour le transport des œuvres de provinces à Paris et retour, les Compagnies P.L.M. et P.O.-Midi ont bien voulu accorder la gratuité, à la seule condition que les colis soient déposés dans les gares qui seront indiquées aux intéressés. Les envois devront être fait avant le 15 décembre, dernier délai et adressés à M. Robinot, embaumeur, 91, rue du Cherche-Midi, Paris, 6^e. Un droit forfaitaire de 100 francs sera perçu pour 2 mètres de cimaise (sur 3 mètres de haut). Les sculpteurs et les décorateurs paieront 50 francs par selle ou vitrine. Les peintres ne devront pas dépasser 300 kilos par mètre carré.

Aux artistes désireux d'exposer des notices pour l'établissement des catalogues seront adressées, dès qu'ils auront envoyé — et la chose est déjà urgente — leur acceptation et le montant de leur cotisation par mandat soit à M. Irénée Mauget, Directeur de la Maison des Intellectuels, 22, avenue de l'Opéra, soit à M. Pierre Favier, artiste peintre, 18, rue Vavin, 6^e, qui pourront fournir tous autres renseignements.

LE SOUS-MARIN « OUESSANT » EST L'ŒUVRE D'UN COMPATRIOTE

De notre correspondant de Soturac : A Cherbourg vient d'être lancé le sous-marin Ouessant magnifique unité navale d'un type perfectionné et dont les spécialistes font les plus grands éloges.

C'est l'œuvre de l'ingénieur principal des constructions maritimes, M. Lauga, lequel est devenu notre compatriote par alliance. Il est le gendre de Mme Bouysso, née Bosc, veuve du regretté Bouysso, ancien secrétaire de l'Inspection Académique d'Agen.

Au nom de ses compatriotes de Soturac, nous lui adressons nos vives félicitations. — E. C.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 3 — SAMEDI 5 DIMANCHE 6 (à 21 heures) DIMANCHE (matinée à 15 heures) Harry BAUR, Simone SIMON Jean-Pierre AUMONT

Les yeux noirs

Un grand film de TOURJANSKY Une œuvre poignante et profondément humaine, dans un climat et un rythme russes.

LES LIVRAISONS DE CHARBON

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — A partir de la publication du présent arrêté, les charbons de toute nature ne pourront être livrés à la consommation conformément à l'usage local que par sacs renfermant obligatoirement 50 kilos nets de combustible.

Article 2. — Chaque livraison de charbon sera accompagnée d'un bon de livraison ou d'une facture indiquant le nom et l'adresse du destinataire et du vendeur, la qualité de la marchandise, la quantité nette à livrer.

Les camionneurs ou livreurs devront présenter cette facture ou le bon de livraison à toute réquisition des agents de l'autorité et seront tenus de se prêter aux opérations de contrôle.

Article 3. — Exception est faite aux dispositions de l'article 2 pour les livraisons par wagon ou par grosse quantité de la gare, du bateau ou de l'entrepôt à un seul client. Dans ce cas chaque chargement devra être accompagné d'un bulletin de pesée indiquant le poids brut, la tare du véhicule, le poids net, l'origine du chargement et sa destination. Les conducteurs des véhicules seront tenus de se prêter aux opérations de contrôle comme il est dit à l'article 2.

Article 4. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et déferées aux Tribunaux compétents conformément aux lois et règlements en vigueur.

FOIRE-CONCOURS DE TAURILLONS ET DE GENISSES A LIMOGES

Ce concours organisé par les deux Sociétés d'Agriculture de la Haute-Vienne aura lieu le dimanche 27 décembre prochain, à l'Ecole de Dressage à Limoges.

Opérations du concours : de 7 h. à 8 h., réception des animaux ; à 9 h., opérations du jury ; à partir de 10 h., exposition publique.

Les éleveurs qui recherchent de bons reproducteurs y trouveront un choix de très beaux animaux.

Concours pour l'emploi d'infirmière

Un concours sera ouvert le lundi 25 janvier 1937, à 14 heures, pour l'admission à l'emploi d'infirmière des Hôpitaux militaires (cadre permanent). Traitement : 9.000 à 16.750 francs. Indemnité de résidence variable par place. Indemnité pour charges de famille le cas échéant.

Le nombre des admissions sera déterminé d'après la valeur du concours. Etre française ou naturalisée française depuis 10 ans au moins à la date d'ouverture du concours.

Avoir, au 1^{er} janvier 1937, 20 ans au moins et 30 ans au plus. Etre infirmière diplômée d'Etat français, ou être titulaire du diplôme supérieur d'une Ecole d'infirmières laïques, publique ou privée, reconnue officiellement, ou du diplôme de sage-femme.

Les candidates à l'emploi d'infirmière devront adresser au Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre (Direction du service de Santé, 1^{er} bureau, personnel), 10, rue St-Dominique, Paris (VII^e) pour le 1^{er} janvier 1937 au plus tard, une demande écrite sur papier timbré, en vue de participer au concours.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction du Service de Santé de la XVII^e région, au Médecin-Chef de l'Hôpital militaire Hippolyte Larrey de Toulouse, aux Médecins-Chefs, des places de Montauban, Agen, Cahors, Auch, Pamiers.

Tour de service colonial

M. Galaup, médecin-lieutenant au 16^e tirailleurs sénégalais, est désigné pour le tour de service colonial.

La police de la route

Extrait de la circulaire interministérielle du 3 janvier 1936 : A partir du 1^{er} janvier 1937, tout véhicule automobile affecté au transport des voyageurs devra être muni : 1^o d'un extincteur d'incendie à portée du conducteur ; 2^o d'un dispositif d'extinction automatique d'incendie au carburateur, placé sous le capot.

Contravention

Pour défaut d'éclairage de son auto en stationnement sur la route de Payrac, M. Soulié, coiffeur au Vigan, et M. Lasfargues, chauffeur chez M. Ségerie à Soussac, pour insuffisance d'éclairage de son camion ont été l'objet d'une contravention.

Double contravention

Pour défaut d'éclairage et d'inscription réglementaire à son camion, le nommé Louis Larrieu, chauffeur chez M. Lapeau, à St-Céré, s'est vu dresser une double contravention.

Pas de carte d'identité

Pour défaut de carte d'identité procédés-verbal a été dressé à la nommée Zanchetta Vittorino, de nationalité italienne, ménagère à Anglars-Nozac.

Foire du 1^{er} décembre 1936

La foire du 1^{er} décembre n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours :

Foirail aux bœufs : néant. Foirail aux moutons : agneaux gras, 4 fr. 50 à 5 fr. 50 le kilo ; moutons gras, 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilo ; brebis d'élevage, 200 à 250 fr. pièce.

Marché : Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; canards ordinaires, 4 fr. ; mulâtres, 5 fr. ; lapins, 2 fr. 50 ; pintades, 5 fr. ; dindons, 3 fr. 50 la livre ; pigeons, 7 à 12 fr. la paire ; œufs, 7 francs la douzaine ; foies gras, 25 à 30 fr. la livre ; oies grasses et canards gras, 6 fr. 50 à 7 fr. la livre.

CAHORS

CE SERA POUR... L'ÉTÉ !

Le mauvais temps sévit : depuis plusieurs jours on subit le brouillard, la pluie, le froid et il n'est guère agréable de parcourir les rues de la ville.

Ce n'est pas par plaisir que l'on sort surtout lorsque la nuit est arrivée. Malheur à celui qui a l'imprudence de s'aventurer dans certains quartiers où l'éclairage est réduit. Il heurtera les bordures des trottoirs, pataugera dans un paquet de boue et quelquefois se heurtera à un charretton arrêté devant la porte d'une maison.

C'est une expérience que l'on peut faire dans la rue de la Banque après 18 heures ! On sera vite renseigné sur les charmes que cette rue réserve aux usagers, aux braves gens qui se rendent à la gare ou qui en viennent.

Mais, il y a encore mieux : c'est de passer dans la rue Wilson, en face l'école enfantine. Actuellement, c'est moins que prudent. En raison des excellentes réparations des trottoirs, il semblait, comme on l'avait déjà demandé, qu'une lampe aurait été placée sur la façade de l'école. Bah ! c'est comme pour la rue de la Banque : les passants n'ont qu'à faire, comme dans l'ancien temps, se munir d'une lanterne !

On en a vu qui se servaient de la lampe électrique, voire du briquet. Belle perspective pour les usagers durant cette triste saison d'hiver qui ne fait que commencer ! On finira bien, tout de même, par entendre les doléances du public ! Attendons : ce sera pour l'été, probablement !

L. B.

Bal des Sapeurs Pompiers

La tournée de nos sapeurs est terminée. Nous remercions les généreux donateurs qui ont par leurs dons contribué à grossir la Caisse de secours des sapeurs-pompiers de Cahors.

Nous nous excusons auprès des personnes qui n'ont pas pu être touchées par les visiteurs, mais nous les prions de vouloir bien retirer leur carte chez M. Mispoutié, commandant de la Compagnie, ou chez M. Marmiesse, lieutenant.

Et voilà enfin le bal. Quelques jours encore nous séparons de cette soirée qui reste, dans le cadre local, le bal le plus populaire de Cahors.

La retraite aux flambeaux est toujours le prélude de cette belle fête et le départ sera donné place Lucrétius, pour parcourir les diverses artères de la ville et enfin l'arrêt officiel devant le monument Gambetta.

Aussitôt après les portes seront ouvertes au public. Nous donnons ainsi le temps à nos danseuses et danseurs de se préparer.

Afin de continuer la soirée un cotillon sera dansé vers les 11 heures du matin, mais le casque est de rigueur. Vous trouverez dans de charmantes pochettes tout le nécessaire de cotillon : casque, mirilton, serpents, etc., pour le prix de 5 fr. le couple, aux tribunes du théâtre spécialement réservées à cet effet.

A ce moment la salle entière sera complètement transformée et après le réveil nous danserons tous en chœur « Avec les Pompiers ».

Nous tenons à préciser que pendant le réveil le bal ne sera pas interrompu.

Tout Cahors rendez-vous au Théâtre, samedi soir, et encore une fois merci ! — La Commission du bal.

Nécrologie

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de M. Edouard Heilles, chef de bureau de la mairie, en retraite, décédé à l'âge de 63 ans.

Cette mort a vivement ému les nombreux amis que comptait Edouard Heilles, à Cahors, où il était bien connu et estimé.

Nous adressons à Mme Heilles, à son fils, M. Heilles, pharmacien, à Mme Heilles et tous les parents nos sincères condoléances.

Mandelli

COMMENCE CETTE SEMAINE l'exposition de jolies pièces signées toutes nouvelles, pour cadeaux MANDELLI, joaillier, objets d'Art CAHORS

Painte retirée

M. Delpech, propriétaire à Pierrelevé (commune de Reilhaguet), avait déposé un portefeuille contenant une somme de 400 francs et s'était absenté de la maison, ainsi que Mme Delpech, sa mère.

Lorsqu'ils rentrèrent, ils constatèrent que le portefeuille avait disparu. Plainte fut portée au Parquet de Cahors qui ordonna une enquête. Mais, au cours de leur enquête, les gendarmes acquirent la certitude que l'auteur du vol ne pouvait être qu'un familier de la maison. Aussi bien, Mme et M. Delpech, informés, retirèrent leur plainte.

Accident

M. Lacombe, chauffeur à la Cie du P.-O., en manœuvrant le régulateur de la machine s'est fait une déchirure musculaire. Il a reçu les soins de M. le docteur Peindaries.

Magistrature

Parmi les membres désignés pour faire partie de la commission de discipline des magistrats du ministère public, nous relevons le nom de notre distingué et sympathique compatriote, M. Calvet, procureur de la République, près le tribunal de première instance de Pontoise.

Nos félicitations à M. Calvet qui est un ancien élève du lycée Gambetta et le frère de M. le docteur Calvet, 1^{er} adjoint au maire de Cahors.

Hyménée

Jeudi matin, a été célébré le mariage de M. Jean Contios, typographe à l'Imprimerie du « Journal du Lot », avec Mlle Germaine Caballud, couturière à Cahors.

Avec tous ses camarades et le personnel de l'imprimerie, nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Stupide plaisanterie

Ces jours derniers, un propriétaire de Moissac avait laissé son auto, en stationnement devant le théâtre, à Cahors. Quand il voulut repartir, il ne trouva pas son auto.

Il porta plainte et une enquête fut ouverte. Demi-heure après, l'auto était retrouvée à sa place.

Quelques jours après, même fait se produisit devant le Palais des Fêtes. L'auto de M. le docteur de Nazaris qui était en stationnement sur la place des Petites-Boucheries disparut. Puis, trois quarts d'heure après elle fut retrouvée, mais dans la rue avoisinante.

C'est probablement le même... chauffeur qui s'amuse à prendre les autos en stationnement pour se permettre de faire une petite balade en ville.

Mais l'enquête ouverte pourrait bien donner des résultats et faire pincer l'auteur de ces bizarres et stupides plaisanteries.

Nos aviateurs dans le brouillard

MM. Dubosc et René Barreau, pilotant chacun un avion, revenaient de Villeneuve-sur-Lot, lundi soir, lorsqu'ils furent obligés, par le brouillard, à atterrir dans un champ, près de Fumel. L'atterrissage eut lieu sans la moindre avarie.

Mardi, ils reprirent leur vol et atterrirent à l'aérodrome de Labéraudie.

Pour être bien coiffée

Une Indéfirable est de rigueur, mais encore faut-il qu'elle soit bien faite.

Monsieur POPOVITCH

4, rue Maréchal-Foch, Tél. 170 qui a 15 années d'expérience et 26.000 Indéfirables à son actif Membre de JURY DIPLOMÉ dans les grands Concours Internationaux pour l'Indéfirable et Coiffures mode, peut vous garantir ce travail si délicat sans danger pour vous et vos cheveux.

Vous serez mieux, plus chic, et ne paierez pas plus cher.

RIXE OU AGRESSION ?

Il y a 15 jours environ, le nommé Louis Chalayrac, 29

Elle visitait le tiroir-caisse.

Mme Amadiou, hôtelière à Bagnac, constatant que le tiroir-caisse de l'hôtel était visité, de temps en temps, établit une surveillance et ne tarda pas à pincer le... visiteur. C'était la bonne de l'établissement, qui, prise sur le fait, avoua avoir opéré plusieurs soustractions dans le contenu de la caisse. Elle ajouta même que c'était sur l'instigation de son bon ami.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a dressé procès-verbal.

Vol d'un carburateur

M. Tocaben, charbonnier à Vigan, avait placé un carburateur automatique d'auto dans un hangar situé près de son habitation. Lorsqu'il voulut le prendre, il avait disparu. La gendarmerie informée ouvrit une enquête et trouva le carburateur placé sur une voiture réparée par le nommé Ségaldi. Interrogé, celui-ci déclara qu'il avait pris le carburateur pour se payer d'une somme de 100 fr. que Tocaben lui devrait. Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet de Cahors.

Chronique des Théâtres

La Chanson du Bonheur

On nous annonce pour très prochainement au Théâtre de Cahors une représentation officielle du Théâtre de la Gaité Lyrique de Paris, présentée par les Tournée Catholiques qui nous ont déjà donné les belles représentations du « Pays du Sourire ».

Le spectacle se composera de « La Chanson du Bonheur », Opérette à grand spectacle, créée la saison dernière au Théâtre de la Gaité Lyrique, avec un succès considérable et dont les auteurs pour le livret et la musique sont ceux du « Pays du Sourire ».

Le maître Franz Lehar a composé cette fois une partition qui, tout en s'apparentant à celles du « Pays du Sourire » et de « La Veuve joyeuse » par le charme et la mélodie, emprunte parfois les rythmes endiablés du Music-Hall, comme la célèbre Rumba qui a déjà été popularisée par la T.S.F. et des milliers de disques.

L'interprétation sera remarquable avec un cadre de chœurs, boys et danseuses de premier ordre, et une mise en scène très lumineuse, costumes et accessoires de la création à la Gaité Lyrique et nombreux décors.

Les Sports

A LUZECH.

Championnat. — L'Union Sportive Luzéchoise rencontrait dimanche dernier, en Championnat du P.A. le Quinze de St-Cyprien à St-Cyprien.

La partie fut chaudement disputée car les deux clubs sont à peu près d'égal force. Elle se termina par la victoire de St-Cyprien qui marqua 9 points, 3 essais contre 0.

Les deux équipes devront se rencontrer dimanche prochain sur un terrain neutre, car St-Cyprien fut battu à Luzzech par 10 à 3.

Espérons que les joueurs de Luzzech tiendront à cœur de remporter la victoire. Ils le peuvent s'ils le veulent.

A DURAVEL.

Football-Association. — Dimanche prochain, l'U.S.D. rencontrera sur son terrain de l'Onde, la brillante équipe de Lalbenque, en championnat du Lot.

Lalbenque nous est annoncée comme une des meilleures équipes du département, et cependant Duravel voudrait bien voir se renouveler le bel exploit de notre Société à Salviac : c'est dire qu'il nous est promis, d'ores et déjà, une belle partie, une des plus belles de la saison.

Nous invitons le public à se rendre très nombreux à cette partie, pour encourager nos jeunes espoirs Duravellois, qui, cette année, semblent bien armés pour décrocher ce fameux Championnat du Lot.

A eux de le prouver dimanche.

COURONNES ALAYRAC MORTUAIRES rue Mar-Poch CAHORS

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Fête de la Ste-Cécile. — Notre fanfare, l'avenir de Castelnau célébrera la fête de la Ste-Cécile, dimanche prochain, six décembre.

Membres actifs et membres honoraires se réuniront dans un banquet qui aura lieu à l'hôtel Brunet.

La fanfare donnera ce même jour, un concert musical public, à 15 h 30, sur la place Gambetta. En cas de mauvais temps, le concert aura lieu dans la salle des fêtes.

Programme : 1. L'ille de la Jatte (Almann) ; 2. Les Echos du Moulin de Rosay, (Bazirou) ; 3. Orgerus, pas redoublé ; 4. Esméralda, valse ; 5. Vihémime, pas redoublé.

Conseil municipal. — Le Conseil de Castelnau Montratrier se réunira en session ordinaire dimanche prochain à 13 heures, 30. Ordre du jour : 1. Renouvellement des Commissions ; 2. Questions multiples. Nous rappelons que les séances du Conseil municipal sont publiques.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnau-Montratrier aura lieu mardi, 8 décembre.

Notre dernière foire était très abondamment approvisionnée en beaux moutons de toutes races, provenant des cantons voisins. L'élevage des ovins dans notre région reprend sérieusement. Nous engageons vivement tous les agriculteurs à ne jamais vendre leurs veaux à l'étable. Tous les produits, sans exception, ne doivent être vendus que sur nos marchés.

La presse tient au courant des prix tous les intéressés, et ce n'est que sur la foire que les vendeurs peuvent soutenir leurs intérêts.

Vendre à l'étable, c'est diminuer le nombre des sujets conduits sur nos marchés et obliger une foule d'acheteurs à ne plus fréquenter nos foires.

Castelnau a, actuellement, de très belles foires, qui déclineront fatalement, si les agriculteurs ne tiennent pas compte de nos conseils.

Etat civil du mois de novembre. — Naissance : néant.

Mariages : Félix Borredon, cultivateur à Tréjous et Jeanne Robert, sans profession, à Pichoucou ; Alfred Ratier, cultivateur à Agras, et Jeanne Lafage, sans profession, à Bérines.

Décès : Julie Courpet, veuve Belvèze Arnaud, sans profession, à Saint-Aureil, âgée de 67 ans ; François Gilles, forgeron, à Saint-Privat, âgé de 48 ans ; Auguste Godard, négociant, à Castelnau, âgé de 82 ans ; Antoinette Clavières, veuve Passerieu, sans profession, à Castelnau, âgée de 78 ans.

Luzèzes

Conseil municipal. — Dimanche, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Delfour, maire.

Dès l'ouverture de la séance, le président évoque le souvenir de M. Cabrignac, conseiller municipal, récemment décédé. L'assemblée écoute debout, et observe une minute de silence.

Les répartiteurs et les membres chargés de la révision des listes électorales sont maintenus pour 1937.

Le Conseil municipal est saisi de quinze demandes d'électrification au titre de la deuxième tranche (écarts). La séance est ensuite levée.

Luzech

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal se réuniront samedi dernier sous la présidence de M. Poujade maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Bonnafoux, Guérin et Daniel Vidal excusés.

Le Conseil examine et discute un rapport de l'autorité militaire concluant à d'importantes réparations à la gendarmerie. Il décide de surseoir à ces réparations et à demander à ce que le loyer, trop faible, soit porté à 6.000 francs.

Le projet d'assainissement du Barry est adopté et les ressources créées. Comme suite à une circulaire ministérielle relative aux distributeurs d'essence installés sur la voie publique, le conseil fixe la taxe obligatoire qui frappera les distributeurs d'essen-

ce de la commune à 150 fr. pour M. Ros, à 100 francs pour MM. Brouquill et Deltel.

M. le maire est chargé de s'entendre définitivement avec la Compagnie concessionnaire de l'éclairage électrique pour la réalisation définitive de l'électrification des écarts. Les ressources seront votées dès entente avec le Bourbonnais.

Avis favorable est donné pour une demande d'allocation militaire.

Les mêmes délégués sont désignés pour la révision de la liste électorale et du tribunal et chambre de commerce et les mêmes répartiteurs ont leur pouvoir renouvelé.

Une pétition de MM. Bordes, Couture et Ros concernant le canal de Luzzech donne lieu à une vive discussion d'ailleurs très confuse. Cette pétition qui soulève une question très importante au sujet de l'hygiène publique est renvoyée pour suite à donner aux Ponts et Chaussées.

Avis favorable est donné pour la construction d'un pont à Langle de Parnac.

Les décisions de la commission d'assistance sont ensuite approuvées sans modification.

Championnat. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Bélaye

Déclarations des vins. — Cette année, 95 propriétaires récoltants ont déclaré que sur une superficie de vignes de 181 hectares, il a été récolté : 3.085 hl. 40 de vin rouge ; 17 hl. 80 de vin blanc et qu'il n'y a que 4 hl. 40 de vin avec l'appellation d'origine : « Vin de Cahors ».

Il reste des stocks antérieurs : 395 hl. 60 de vin rouge et 9 hl. de vin blanc.

Année encore défective en quantité et meilleure en qualité et en degrés alcooliques.

Naissance. — Le 27 novembre 1936 il est né aux époux Siméon-Paogotto, de nationalité Italienne, un garçon qu'on a prénommé Bruno Roméo, au hameau de Latour, commune de Bélaye.

Duravel

Match de football. — Dimanche sur notre terrain, avait lieu la rencontre de l'équipe de Castelnau-Montratrier avec notre Union Sportive. Une fois encore nos quinze ont été vainqueurs par 6 à 0.

Soturac

Le sous-marin. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Fontanges, procureur de la République à Angoulême, est nommé, sur sa demande, à Toulouse.

Nous adressons à notre distingué compatriote, qui est le frère de M. Fontanges, avoué à Figeac, nos bien vives félicitations.

Projet de création d'un aérodrome. — A la suite d'un projet établi par le Comité de l'Aéro-Club de Figeac et soumis au Ministère de l'Air pour la création d'une base d'aviation sur un terrain situé à Lascamp, sur les communes de Bédouet et de Faycelles, à 8 km. environ de notre ville, M. le Maire de Figeac a reçu un avis de M. le Ministre de l'Air lui annonçant la visite prochaine d'un Ingénieur spécialisé afin de faire sur place un examen technique de l'emplacement envisagé.

Anciens Combattants. — Réunis en Assemblée générale, les Anciens Combattants de Figeac ont procédé au renouvellement de leur bureau qui est ainsi constitué :

Président cantonal : M. Longe ; Président, section de Figeac : M. Vincent ; Vice-Président : M. Petit ; Secrétaire cantonal : M. Masbou ; Secrétaire adjoint : M. Lemozy ; Trésorier : M. Pezet ; Trésorier adjoint : M. Tandy ; Membres : MM. Bonnet et Lafon.

En ouvrant la séance, M. Longe avait prononcé une allocution où il se

félicita de l'œuvre accomplie par le bureau et remercia ses collègues de leur dévouement. Grâce à eux, la section de Figeac se maintient, malgré les décès. Après avoir parlé des mesures de restriction prises à l'égard des retraites il évoque les anxiétés présentes et exprime l'espoir que l'union assurera la paix.

Ce beau discours fut très applaudi et ses conseils seront écoutés et suivis.

Emploi vacant. — L'emploi de concierge au Collège de Jeunes Filles de Figeac est vacant à dater du 31 décembre 1936, par suite de la démission de la titulaire.

Cet emploi étant réservé, les veuves de guerre domiciliées dans la commune de Figeac peuvent présenter leur candidature, avant le 15 courant, dernier délai, en s'adressant à M. le Préfet du Lot, Président de l'Office départemental des Victimes de la Guerre, 38, boulevard Gambetta, à Cahors. Toutes pièces justificatives devront être jointes à la demande.

Assier

A qui les valeurs. — Ces jours derniers, certaines valeurs ont été oubliées sur le comptoir du Syndicat agricole, à l'occasion d'un paiement. Les réclamer à M. Beauguet, gérant du Syndicat agricole d'Assier.

Saint-Céré

Abattoirs. — Pendant le mois de novembre, nos abattoirs ont livré :

1° A la consommation de la ville : 6 bœufs, 54 veaux, 11 brebis, 25 agneaux, 54 porcs, soit 10.592 kilos de viande nette ;

2° Pour les expéditions : une vache, 26 veaux, 20 moutons, 17 porcs, soit 3.504 kilos de viande.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Monument judiciaire. — M. Calméjane-Course, juge à Nontron (Dordogne), est nommé juge résident à Gourdon, en remplacement de M. Bussière, appelé à La Fère (Aisne).

Nous adressons à notre nouveau juge nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Salviac

La récolte de tabac. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Thédirac

Publication de mariage. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Mlle Cournac Olga, domiciliée à la Gare avec M. Primis Lucien, boulanger, domicilié à Marminiac. Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Bélaye

Obsèques. — Samedi ont été célébrées les obsèques de M. François Soulié, de Mazeyrolles, décédé à l'âge de 83 ans. Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre du regretté disparu qui fut pendant plus de 40 ans maire et conseiller municipal de notre commune.

Au cimetière, M. Mazet, maire, a retracé la vie toute de devoir et de probité de M. Soulié et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Quel que soit votre ennui

Consultez SPARDO 20, rue République, MOISSAC (T-et-G.)

RENSEIGNEMENTS

ACCIDENT AU CO-PROPRIÉTAIRE D'UNE BATTEUSE FONCTIONNANT CHEZ UN AGRICULTEUR VOISIN

La Cour d'Appel de Rennes vient dans un arrêt récent de trancher une espèce assez délicate. Un sieur X... était avec son frère et sa mère co-propriétaire d'une machine à battre. Cet agriculteur se rendit avec sa mère chez un voisin pour battre, et un accident survint alors que le sieur X... battait pour le voisin. X... fut blessé. La législation sur les accidents du travail agricole permettait-elle d'indemniser X... ? Qui devait payer ces indemnités ? Dans un pre-

mier jugement le Tribunal civil décide que le voisin chez lequel allait battre X... était responsable en vertu de la loi du 15 décembre 1922, X... étant un collaborateur occasionnel. Mais la Cour de Rennes n'a pas admis cette interprétation. « En effet dit-elle, si compréhensif que soit le terme de collaborateur, on ne saurait l'étendre hors de son sens exact et certain ; à la base de la protection forfaitaire, établie par la législation du travail, il reste toujours l'idée corrélatrice de direction et de subordination. » Et la Cour d'ajouter que le sieur X... était avec sa mère et son frère co-propriétaire de la machine. Dans ces conditions, la loi du 15 décembre 1922 n'est pas applicable. Reste donc seule applicable la loi du 30 juin 1899 qui protège toutes les personnes, quelles qu'elles soient occupées à la conduite ou au service des machines inanimées ou des machines mues par des moteurs (salariés ou non, parents ou l'agriculteur lui-même quand le moteur ne lui appartient pas ou ne lui appartient que par partie).

De Londres. — La presse est unanime à supplier le roi de renoncer à Mistress Simpson, afin de ne pas renoncer à sa couronne.

Le « Times » et le « Morning Post » demandent un démenti officiel aux bruits répandus à l'étranger et en Angleterre. Même pour le « Daily Mail », une solution doit être trouvée, car, écrit-il, l'abdication du roi remplirait le cœur de milliers de loyaux sujets du plus grand chagrin.

Enfin, le « News Chronicle » suggère au roi de se marier selon son choix, en tant que duc de Cornwallis. Sa femme ne serait pas reine d'Angleterre, mais duchesse consort. Le roi serait, sans doute disposé à ce que le Parlement votât une loi interdisant le droit de succession aux enfants qui pourraient sortir de cette union.

Mesdames,

Pour que vos enfants soient bien habillés et bien coiffés, adressez-vous à tout pour l'Enfant « Chez ANDRÉ », 9, place du Marché. Vous y trouverez des manteaux coutures et classiques, « chapeaux assortis », robes, costumes garçonnet, manteaux et pélerines imperméables, bottes caoutchouc « l'Aigle ». Très grand choix de chaussures, layettes.

Tout le trousseau complet pour bébé, les plus grandes marques : Couches Tétra, Pierrette, Hydrex, Babby, Hygiène. Sous-vêtement Tricot Russe Octo ; culottes indéformables Perlette ; corset la Cigale.

Pour vos cadeaux de Noël et du Jour de l'An, de très beaux articles dans nos rayons chapellerie pour hommes, pas d'augmentation

DÉPÊCHES

Paris, 11 heures 15.

Au sujet du mariage du roi d'Angleterre

De Londres. — La presse est unanime à supplier le roi de renoncer à Mistress Simpson, afin de ne pas renoncer à sa couronne.

Le « Times » et le « Morning Post » demandent un démenti officiel aux bruits répandus à l'étranger et en Angleterre. Même pour le « Daily Mail », une solution doit être trouvée, car, écrit-il, l'abdication du roi remplirait le cœur de milliers de loyaux sujets du plus grand chagrin.

Enfin, le « News Chronicle » suggère au roi de se marier selon son choix, en tant que duc de Cornwallis. Sa femme ne serait pas reine d'Angleterre, mais duchesse consort. Le roi serait, sans doute disposé à ce que le Parlement votât une loi interdisant le droit de succession aux enfants qui pourraient sortir de cette union.

Déménagements Groupages réguliers

Demi-lor en retour CENTRE, LOT ou région. Dépôt à Cahors PETIT, 65, rue Dulong, PARIS (Carnot 46-57)

Cognac Monnet Centenaire

accepte agents sérieux et bien introduits pour Paris et province. Ecrire directement, avec références, à J.-G. MONNET et Cie, COGNAC.

Qui Pars Avec Des Camarades

Je prends le TRAIN... car je sais que, si nous sommes 10, nous pouvons prendre, la veille, un billet à 50 % de réduction permettant tous arrêts sans formalités ni frais, avec latitude de prendre des classes différentes.

On a créé des billets de groupe, nous en profitons... clients des grands réseaux nous avons droit à des réductions à des services. Renseignez-vous. Profitez-en!



CRUEL ORGUEIL

D'après l'Anglais Par LOUIS D'ARVERS

Kate avait repris force et dignité. Ce lui était un soulagement que le péché de sa sœur porté sur elle, puisque, somme toute, elle était la vraie coupable. Tout s'arrangerait mieux ainsi.

Elle subissait la peine du mensonge sacrilège fait à sa sœur ; celle-ci pourrait être sauvée du déshonneur et le bonheur pourrait peut-être rester chez les Damers.

Ma honte ne fera de mal à personne... pensait-elle, ils me mépriseront et je disparaîtrai s'il le faut. Voilà tout !

Bravement, elle releva les yeux sur Robert et ne le contredit pas.

— Comment l'avez-vous appris, demanda-t-elle ?

— Oh ! je l'ai soupçonné depuis des années, depuis le jour où vous êtes venue chez ma mère et que je vous ai vue penchée sur le lit de Verner endormi.

— Vous m'avez vue ?

— Oui.

Et, cyniquement, il conta comment il avait patiemment poursuivi son en-

quête jusqu'au cottage de Riversmead.

Vous ne niez pas, conclut-il, que c'est vous qui entrenez Verner durant toutes ses années à Oxford ? Et qui lui envoyiez tous les cadeaux qu'il recevait.

— Et depuis tant d'années, vous avez mené la vie d'un espion avec l'espoir de vendre un jour votre secret ? fit-elle écarquée.

— Oui, dit-il. Au plus offrant.

— Si vous avez vraiment une âme aussi basse, morte à tous sentiments d'honneur, rien ne pourra vous toucher, mais rien non plus ne pourra me convaincre que vous garderez un secret, même après l'avoir vendu !

— Je n'y aurais plus d'intérêts, si vous payez bien en une fois.

Kate réfléchit un instant.

— Etes-vous seul à connaître ce secret ?

— Personne ne le soupçonne. Je me garderai bien de mettre qui que ce soit sur la piste !

C'était naturel, Kate pouvait le croire sur ce point.

— Et à quel prix estimez-vous votre silence ?

— Voilà qui est mieux, et nous pouvons nous entendre. Vous êtes riche, je le sais, mais je crois que vous estimez votre réputation beaucoup plus haut que votre fortune ! Vous avez un revenu de quatre cent mille francs. Je vous en demanderai seulement un revenu de cent mille.

— Vous êtes fou...

— Je suis très lucide, au contraire ! Et votre intérêt vous oblige à réfléchir avant de refuser. Si vous ne me donnez pas ce que j'exige, j'irai droit à Lady Damers et elle saura tout.

Verner, apprenant que son frère était là, arrivait un peu inquiet, comme toujours, quand il le savait chez ses amis.

Son arrivée sauva Kate d'une réponse immédiate et elle se sauva littéralement laissant Verner stupéfait. Il ne comprenait pas le visage défait de Kate et sa fuite éperdue...

XXXIX

LE COURAGE DE KATE

En quittant le salon, Kate s'était traînée jusqu'à sa chambre avec l'horrible frayeur de s'évanouir avant d'y être arrivée et de prêter à des commentaires...

Elle se jeta sur son lit et y implora Dieu de toutes ses forces à cette ultime minute où tout le bonheur des siens dépendait d'elle.

Elle avait eu tort, elle l'avait compris depuis longtemps... et plus encore aujourd'hui. Elle avait cru faire pour le mieux... Elle s'était grandement trompée, elle le reconnaissait, mais que pouvait-elle maintenant ?

Même si elle consentait à donner au misérable la fortune qu'il demandait, elle avait trop de bon sens pour croire que tout serait fini là. Il la

poursuivrait, la martyriserait de cent façons, demandant toujours plus...

Sa porte s'ouvrit vivement comme elle en était là de ses réflexions, et Rose entra en coup de vent.

— Ma tante, regardez ce qu'Archie m'envoie !

Elle ouvrait un écriin et montrait un délicieux collier de perles d'un si pur Orient qu'il aurait pu être porté par la reine des fées elle-même, assurait la jeune fille radieuse.

Kate embrassa la délicieuse enfant, prête à toutes les expiations de sa faute et de son orgueil, pour que rien ne vienne briser son bonheur.

— Vous aimez beaucoup Archie ? demanda-t-elle.

— Au point que je me demande si un être au monde a jamais connu un bonheur semblable au mien, ma tante.

— Et si quelque chose arrivait qui vous sépare de lui ?

— Rien ne pourra jamais nous séparer, assura-t-elle ardemment confiante.

Mais Kate savait que le fatal secret suffirait, s'il était connu, et elle se sentait prête à tout pour qu'il ne le soit pas.

Le lendemain, quand Robert se présenta, sa résolution était prise.

— Je vous donnerai ce que vous demandez, dit-elle, sans plus attendre. La rente vous sera comptée chaque année en quatre versements de fr. 25.000. — Mais si un mot sort de vos

lèvres, elle sera supprimée de droit.

— C'est juste... En revanche si un trimestre n'est pas payé, je m'adresserai à Lord Damers.

— J'ai l'habitude de tenir ma parole, dit Kate froidement.

Robert quitta Asvoutal dans une sorte de folie. Il crut que le monde lui appartenait. Il oublia complètement Nelly et ses fiançailles avec elle, et décida d'aller, dès le lendemain, demander à Lady Damers la main de sa fille.

XL

NELLY DEVIENT JALOUSE

Tout entier pris par la folie des grandeurs et la certitude de pouvoir maintenant vivre de ses rentes, Robert Elster oubliait tout ce qui n'était pas lui.

Nelly lui écrivait plusieurs fois sans obtenir de réponse. Quand elle en reçut enfin, il n'y était pas question d'amour. Robert parlait seulement de ses succès, du flatteur accueil qu'il recevait dans « le grand monde » et aussi de la certitude qu'il avait maintenant de pouvoir vivre de ses rentes en « gentilhomme ».

Naturellement, il l'oublia, puisqu'il a réussi, pensa la gitane, mais s'il renonce à moi, je ne renonce pas à lui !

Les grands yeux noirs flambaient de colère et son père qui venait lui parler de la récolte fut mal accueilli.

— Hi ! Hé ! fit-il, les gens du vil-

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Edouard HEILHES ; Madame et Monsieur Pierre HEILHES, pharmacien, et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jules HEILHES et leur famille, à Toulouse ; Les familles MEJA, VIGUIER, DELGAL et leurs enfants, AUSSET, ROUMÈGUE, ASTRUC, HÉBRARD, DEILLES, DALAT, PARAZINES et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur HEILHES Edouard Chef de bureau de la mairie de Cahors en retraite

survenu à Cahors, dans sa 63^e année. Les obsèques auront lieu samedi 5 décembre, à 8 heures 30 très précises, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, 1, rue Victor-Hugo, Cahors. Le présent avis tient lieu de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Jean LEMOZY ; Madame et Monsieur Marcel LABRE et leur fille Micheline ; Monsieur Roud LEMOZY ; Madame et Monsieur DUPUIS

Offres d'emploi

VOUS POUVEZ GAGNER

700 A 1.000 FR. PAR MOIS

chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, enveloppe pour réponse. — Ecrire **T. GABRIEL**, à BIEVRES (S.-et-O.)

Soyez pratique...

VOTRE DÉMÉNAGEMENT FAITES-LE FAIRE PAR CHEMIN DE FER

PLUS SUR PLUS ÉCONOMIQUE

puisque vous pourrez **VOYAGER**

A 1/2 TARIF

vous, votre famille et vos domestiques, pour vous rendre à votre nouvelle résidence.

Pour bénéficier de cet avantage, demandez à votre déménagier d'expédier votre mobilier au **TARIF PV: 24-124**

Renseignements sur ce **TARIF** dans toutes les gares des Réseaux français

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous levez » frais et dispos, à destination.

POUR 15 frs LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL un abonnement de faveur de 3 mois immédiatement remboursé par une pochette de patrons d'une valeur de 15 fr.

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin. Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 79, boul. Saint-Germain, Paris

Transport des animaux vivants

Dans toutes les gares des Chemins de fer P.O.-Midi, ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse :

Vous pouvez, toute l'année, expédier et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés, comme les autres jours.

Bibliographie

(Supplément aux Lectures pour Tous de décembre 1936)

LA CHANCE !

Tel est le titre de l'extraordinaire numéro de Noël des Lectures pour Tous, où, en de nombreux articles curieux, amusants, mystérieux, vous trouverez tous les aspects de la chance. Vous y apprendrez quelle fut celle des gens célèbres, comment la tentent ceux qui ne l'ont pas encore, quels sont les prophètes modernes dispensateurs de la chance, quels sont les temples de la chance... Et enfin quel est l'aspect scientifique de la chance ! Si vous voulez avoir de la chance, lisez ce numéro.

FAUT-IL DIRE LA VÉRITÉ AUX ENFANTS

L'initiation aux mystères de la reproduction a, de tous temps, préoccupé les moralistes, les éducateurs et les chefs spirituels des diverses confessions. Mais si, dans ces sphères, la question sexuelle était l'objet d'études approfondies et voyait se former des groupes déterminés d'adversaires ou de partisans de son application, on est obligé de constater que, dans la masse du public, elle est restée ignorée.

Jamais une enquête sérieuse ne fut ouverte parmi les pères et les mères français, précédée d'un exposé concis dans lequel les avantages de l'éducation sexuelle auraient été présentés et auraient permis aux chefs de la famille de se prononcer en toute connaissance de cause et en toute objectivité. Il appartenait à « GUERIR », la

Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique de combler cette lacune : l'exposé complet de la question est fait dans le numéro du 1^{er} décembre de cette magnifique revue : les avis des personnalités les plus qualifiées sur ce sujet délicat y sont publiés et tous les pères et mères de famille pourront donner leurs opinions personnelles sous forme d'un Referendum, dont le résultat sera publié ultérieurement par notre confrère.

Aussi il est du devoir de tous les papas et de toutes les mamans, non seulement de lire cet article, mais encore et surtout d'y répondre afin que le point de cette question capitale soit fait une fois pour toutes.

Lisez également dans ce numéro les très intéressants articles ci-après :

Le souffre de l'estomac. — Culture physique de la femme et de l'enfant (leçon n° 5). — La malléabilité de l'organisme humain. — De l'usage des crayons de rouge pour les lèvres. — Les hommes qui s'habillent en femme (1^{re} partie). — Anatomie : les ovaires. — La biennourgie et ses dangers chez l'homme. — La désinfection au cours des maladies contagieuses — Les hallucinations. — Le

règlement sanitaire de la Ville de Paris (fin). — Les rayons infra-rouges, etc., etc.

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 fr. 50. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris, 15^e. (Joindre 2 fr. 50 en timbres-poste).

LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ

37, rue Marbeuf, Paris (8^e)
Abonnement 50 fr. par an ; le N° 5 fr. Numéro spécimen antérieur gratuit sur demande

Sommaire

Le tour d'horizon de l'Empire à la Radio. Chaque Colonie présentée par son chef (textes in extenso).

La Conférence des Gouverneurs généraux : une méthode, un esprit ; une doctrine, un programme, par Stanislas Reizler.

Les grands problèmes politiques du jour : Traités d'amitié Franco-Libanais.

Les heures graves du Maroc avec les déclarations du général Nogué et de M. Léon Baretty. — Faut-il donner des Colonies à Hitler ? La réponse d'un

grand parti politique français, par Georges G. Joutel. — Le Libéria est-il à prendre ? Les Bibles à répétition, par Mani.

Voilà le Maroc : Casablanca, Marrakech, l'Atlas, le Sud, Fès, Meknès, Rabat-Salé, Fédala, Oujda (15 pages formant un album de photographies magnifiques et inédites, commentées par les meilleurs maîtres d'hier et d'aujourd'hui).

Dans le passé lointain ou proche : Sous le règne de Probus ; l'entrée d'un gouverneur à Volubilis, par Louis Chatelet. — Avec Fourreau au Sahara, par Leroy, dernier survivant civil de la Mission. — Binger, bâtisseur d'Empire par Albert Duchène et A. Fraysses.

Les actualités du mois : L'Amiral Lacombe à l'Académie Française, par Roger Gasquet. — Un roi à l'Académie des Sciences coloniales, par Lucien Hubert. — A la cour de Hué ; dans l'intimité de l'Empereur et de l'Impératrice d'Annam. — Au Congrès du raisin à Tunis, par Léon Bureau. — Le XV^e Salon de l'Aviation, par Jacques Desgranges. — La participation de l'Algérie à l'Exposition 1937. — La croisière de propagande du Touring Club de France en Indochine,

Escalade à l'île Pénang, par le Général Andlauer.

Nos rubriques : Hygiène et Santé ; ce que tout le monde doit savoir de la lepre, par le Docteur Trautmann. — Les Livres, par le Chartiste. — Palabres par Les Boussards. — Y a bon + Y a bon, par Jean La Foutine.

Dans ce numéro la table des matières de l'année 1936.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

René le Grand Roy : Un nouveau cheval de Troie : les dessous et la portée de l'accord austro-allemand — Georges Imann : Jeanne-la-Folle, Reine, amoureuse et démente (II). — Jean Feuga : L'Escadre noire (V). — Georges Bozonas : Trois « Communards » (II). — Vermorel — Robert de Traz : Le Théâtre : Napoléon unique, par Paul Raynal. — Georges Samazeuilh : La Musique : Le Souvenir de Franz Liszt. — François Le Grix : La Politique : Sur un suicide. — Plon, 8, rue Garancière, Paris. — 45^e Année. N° 48. Trois francs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

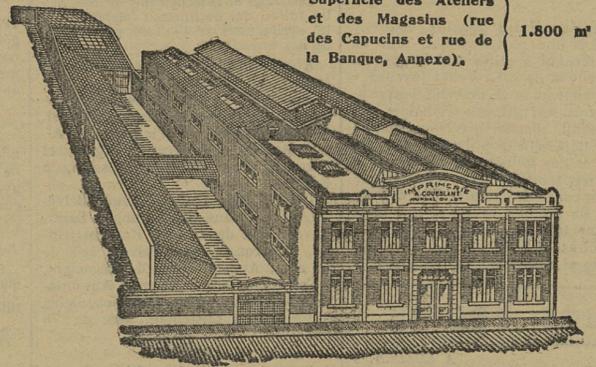
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 55	20 25	22 5	22 5	22 5	22 5	22 5
PARIS (Aust.) dép.	10 27	20 20	20 37	22 17	22 45	22 45	22 45	22 45
LIMOGES (arrivée)	15 31	0 24	1 47	3 7	5 25	5 25	5 25	5 25
LIMOGES (départ)	15 45	0 27	1 52	3 12	5 41	5 41	5 41	5 41
BRIVE... (arrivée)	17 1	1 43	3 18	4 35	7 22	7 22	7 22	7 22
BRIVE... (départ)	8 3 12 23	17 7 18 3	1 49	3 53	4 41	7 33	7 33	7 33
Gignac-Cressensac	8 30 13 4	18 37	—	—	—	—	—	—
SOULLAC... dép.	9 1 13 36	17 44	18 56	—	4 30	8 16	8 16	8 16
CAZOUËLS... dép.	9 8 13 43	19 2	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9 13 13 48	19 2	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 22 13 57	19 15	—	—	—	—	—	—
Nozac	9 31 14 6	19 24	—	—	—	—	—	—
GOURDON... dép.	9 44 14 19	18 6	19 34	—	4 57	8 44	8 44	8 44
Saint-Clair	9 53 14 28	19 42	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	10 3 14 38	19 52	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 13 14 48	20 2	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 22 14 58	20 11	—	—	—	—	—	—
Espère	10 31 15 6	20 18	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 40 15 18	20 27	3 21	5 35	6 11	9 23	9 23	9 23
CAHORS (départ)	11 51 16 18	45	3 25	5 39	6 15	9 29	9 29	9 29
Sept-Ponts	12 2 18 7	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac	12 17 18 22	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	12 24 18 29	—	—	—	—	—	—	—
Caussade	12 52 18 59	19 25	—	—	6 21	10 12	8 25	8 25
MONTAUBAN arr.	13 23 19 30	19 45	4 20	6 42	7 10	10 33	8 55	8 55
TOULOUSE... arr.	16 35	23 35	5	7 35	8	11 57	11 26	11 26

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE... d.	4 53	8 35	13 25	15 50	17 20	20 16	21 20	23 19
MONTAUBAN... d.	6 11	9 53	14 6	16 35	18 12	20 57	22 6	0
Caussade	6 50	10 27	9 35	—	17 16	18 34	21 17	—
Lalbenque	7 26	11 5	—	—	17 56	18 55	—	—
Cieurac	7 34	11 13	—	—	18 4	—	—	—
Sept-Ponts	7 44	11 22	—	—	18 14	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 50	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12	21 57	23 5
CAHORS... (dép.)	8 13	—	10 13	15 2	—	19 17	22 1	23 9
Espère	8 27	—	—	—	—	19 28	—	—
St-Denis-Catus	8 40	—	—	—	—	19 39	—	—
Thédirac-Peyril...	8 53	—	—	—	—	19 51	—	—
Dégagnac	9 2	—	—	—	—	19 58	—	—
Saint-Clair	9 10	—	—	—	—	20 6	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	10 51	—	—	20 17	22 45	—
Nozac	9 30	—	—	—	—	20 24	—	—
Lamothe-Fénelon	9 38	—	—	—	—	20 32	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 45	—	—	—	—	20 38	—	—
CAZOUËLS... dép.	9 51	—	—	—	—	20 43	—	—
SOULLAC... dép.	10 4	—	—	—	—	20 55	23 10	—
Gignac-Cressens...	10 32	—	—	—	—	21 21	—	—
BRIVE... (a.) d.	10 57	—	11 50	16 33	—	21 46	23 52	0 50
BRIVE... (d.)	—	—	11 58	16 39	—	23 59	—	2 30
PARIS... (A.) arr.	—	—	18 52	23 23	—	—	—	8 11
PARIS... (O.) arr.	—	—	19 4	23 35	—	—	—	8 23

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 16.
(2) N° lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.
(3) Train Express pour Bordeaux. Changer à Montauban pour direction Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6 29	15 20	»	18 56
Mercuès	6 43	15 34	»	19 10
Donelle (Arrêt)	6 47	15 33	»	19 14
Parnac	6 54	15 46	»	19 22
Luzech	7	15 52	»	19 28
Castelfranc	7 12	16 3	»	19 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	»	19 43
Puy-l'Évêque	7 24	16 15	17 22	19 51
Duravel	7 31	16 22	17 33	19 58
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 44	20 5
Fumel	7 48	16 40	18 3	20 16
LIBOS	7 53	16 45	18 9	20 21

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 14
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 21
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39
Puy-l'Évêque	7 05	9 56	13 55	18 46
Prayssac (Arrêt)	7 9	10 4	14 3	18 55
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	19
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21
Donelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 33	19 26
Mercuès	8 37	10 39	14 38	19 32
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 45

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 2	10 14	16 44	19 18
Cabessut	8 11	10 25	16 55	19 29
Arcambal	8 20	10 41	17 4	19 40
Vers	8 28	10 59	17 12	19 49
Saint-Géry	8 55	11 14	17 17	19 56
Saint-Cirq-la-Popie	8 46	11 43	17 28	20 10
St-Martin-Labouval	8 52	11 53	17 34	20 17
Calvignac	8 59	12 17	17 41	20 29
Cajarc	9 5	12 27	17 47	20 37
Montbrun	9 16	12 44	17 59	20 52
Toirac	9 25	12 58	18 8	21 3
Lamadelleine	9 33	13 16	18	